



L'ÉVÉNEMENT

WSA et LSK fusionnent pour créer le cabinet **Marvell**

Le barreau de Paris vient d'annoncer à la naissance d'un nouveau cabinet : Marvell. Le choix du nom de la structure est original et rappellera certainement à la génération des quadras d'aujourd'hui l'univers fantastique des super-héros comme Captain America, Spiderman ou encore Hulk. «Si par hasard quelqu'un nous confond avec un super-héros, ce ne sera pas plus mal. Il faudra tout de même le prévenir que nous ne portons pas les mêmes costumes», plaisante l'un des associés fondateurs du cabinet. Résultat de la fusion des cabinets WSA et LSK, Marvell compte déjà neuf super-associés, trois conseils, un of counsel et 17 collaborateurs. Tous unis par le même dessein : proposer une approche opérationnelle du droit des affaires à une clientèle industrielle et financière. Serge Wilinski et Rémy Blain, anciens associés de WSA, peuvent ainsi redémarrer une nouvelle aventure avec grande sérénité. «Le départ de Carole Degonse et Henri Pieyre de Mandiargues en janvier dernier, a représenté un frein à nos projets de croissance. Nous avons donc étudié plusieurs scénarios pour pouvoir les mener à bien, raconte Rémy Blain. Jean-Louis Lasserri et Serge Wilinski se connaissaient depuis l'enfance et nous avons déjà eu l'occasion de croiser son cabinet, LSK, dans des dossiers. Nous étions donc confiants quant à la synergie de nos équipes à l'issue d'une

fusion.» Et Serge Wilinski de préciser «Nos deux cabinets présentaient des domaines d'activité qui se recoupaient et d'autres qui se complétaient. Marvell propose ainsi à ses clients une offre de compétences large et de grande qualité.» La structure s'organise en effet autour de quatre pôles distincts : le corporate finance (fusions-acquisitions, private equity et réglementation financière), le droit social (droit de la sécurité sociale, accidents du travail, restructurations sociales, aspects sociaux de la cession d'entreprise), le droit commercial (contentieux commercial, droit pénal des affaires, droit bancaire et financier, droit de la consommation et de la distribution, IP-IT) et enfin le droit fiscal. «Nous avons souhaité mêler pratique de conseil et pratique de contentieux dans chacun des pôles afin



De g à d Jean-Louis Lasserri, Olivia Colmet Daâge, Valérie Scetbon, François Alambret, Rémy Blain, Sandra Corcos, Serge Wilinski, Fabrice Bouquier

que tous les avocats puissent suivre les dossiers de A à Z. Nous revenons ainsi aux fondamentaux de la profession qui consistent à offrir au client une assistance complète pour l'ensemble de ses problématiques juridiques et judiciaires», insiste Jean-Louis Lasserri. Si l'aventure débute à peine, de prochains développements sont déjà annoncés. Marvell devrait en effet rapidement créer une pratique de droit de l'immobilier et accueillir de nouveaux associés. ■

que tous les avocats puissent suivre les dossiers de A à Z. Nous revenons ainsi aux fondamentaux de la profession qui consistent à offrir au client une assistance complète pour l'ensemble de ses problématiques juridiques et judiciaires», insiste Jean-Louis Lasserri. Si l'aventure débute à peine, de prochains développements sont déjà annoncés. Marvell devrait en effet rapidement créer une pratique de droit de l'immobilier et accueillir de nouveaux associés. ■

Ondine Delaunay